

Dans l'UES du groupe Arkéa, les syndicats ne défendent pas les intérêts des salariés



MEDIAPART

12 MARS 2018 | PAR MARE QUÉTER | BLOG : LE BLOG DE MARE QUÉTER

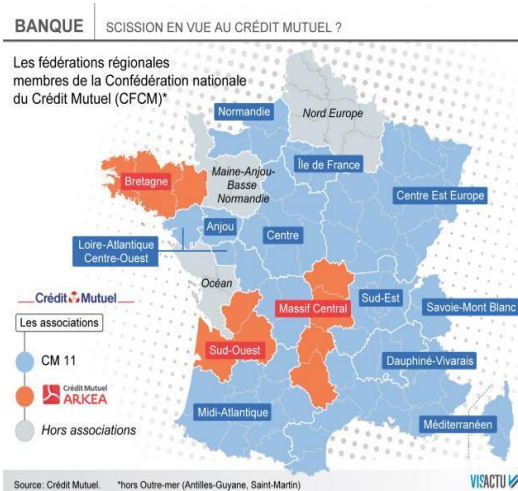
Non ! Dans le conflit au sein du Crédit Mutuel, les organisations syndicales dites représentatives d'Arkéa ne défendent pas les intérêts des salariés.

Laurent Mauduit a fait paraître, le 2 mars 2018 dernier, dans ces colonnes, un article intitulé "La délirante guerre de sécession du Crédit mutuel Arkéa". Très à charge contre le groupe Arkéa, dont je suis salariée, cette lecture m'a été pénible. J'ai donc écrit à Laurent Mauduit pour lui faire part d'un autre point de vue, le mien.

Aujourd'hui je le remercie de m'offrir cette possibilité de m'exprimer publiquement, en réponse, dans ce grand média.

En introduction, et très rapidement, pour comprendre les enjeux sur les emplois des salariés du groupe Arkéa, il faut savoir que la CNCM (Confédération Nationale du Crédit Mutuel) chapeaute les 18 fédérations régionales de CM (Crédit Mutuel) dont :

- 11 sont rassemblées au sein du groupe CM11-CIC (dont le président est également celui de la CNCM !)
- 3 au sein du groupe Arkéa (le CMB Crédit Mutuel de Bretagne, le CMSO Crédit Mutuel du Sud Ouest et le CMMC Crédit Mutuel Massif Central).
- Les 4 autres fédérations sont dites « autonomes » alors que, dans les faits, elles possèdent le même système informatique que le CM11-CIC. En effet la CNCM poursuit, depuis des décennies, son « œuvre » de centralisation – dite parfois d'unification – au détriment des composantes régionales. C'est à cette domination-prédation, génératrice de pertes d'emplois, que s'oppose aujourd'hui le groupe Arkéa en menant, depuis quelques semaines, un audacieux projet d'indépendance.



Ex-déléguée syndicale de la CFDT et désormais secrétaire du syndicat ASISA (Association Syndicale Indépendante des Salariés d'Arkéa), cette simple phrase, « *Que disent les syndicats d'Arkéa ? Dans leur très grande majorité, ils sont très opposés au projet de sécession* » me fait bondir car je ne me résous pas à laisser penser que les salariés sont contre le projet d'indépendance d'Arkéa. Salariés que les syndicats sont censés représenter et au nom desquels ils s'expriment dans l'entreprise et dans les médias.

Ici, il y a un mélange de vrai (les syndicats d'Arkéa sont, dans leur très grande majorité, très opposés au projet de sécession) et de faux (les syndicats d'Arkéa ne représentent pas, dans leur très grande majorité, les salariés). Voilà pourquoi :

La CFDT s'affiche comme étant le syndicat majoritaire dans l'Unité Économique et Sociale d'Arkéa (composée par le Siège, les fédérations du CMB, du CMSO et du CMMC ainsi que quelques filiales * intégrées ; la grande majorité des filiales * étant hors UES). Cette position de leader n'est due qu'à son meilleur score réalisé au Siège lors des dernières élections professionnelles de 2016. Aujourd'hui, si un nouveau vote devait avoir lieu, la CFDT serait balayée du Siège...

La chronologie qui suit permet de mieux comprendre :

- Fin 2015, après la tentative de la CNCM d'imposer des nouveaux statuts à l'ensemble des fédérations de CM (dont les 3 d'Arkéa), la CFDT publie un tract titré « Dossier confédéral : la CFDT sans ambiguïté » (annexe 1) rappelant clairement la position historique de la CFDT en faveur de l'autonomie du CMB, puis de celle du Groupe Arkéa.
- Début 2016 a lieu dans les rues de Brest une grande manifestation appelée « Vent Debout pour

l'emploi », à laquelle 15.000 personnes participent, c'est presque l'équivalent d'un million de personnes à Paris !, pour contester le projet de réforme centralisatrice de la CNCM. Et la CFDT y participe, sous ses couleurs (annexe 2).

- Dans les jours qui suivent, Michel Lucas, alors président du CM11-CIC et de la CNCM, qui n'a jamais caché, et le rappelle même à chaque occasion, son intention de « bouffer » le CMB (il se refuse à parler d « Arkéa »), cède sa place (enfin... ses places !) à son dauphin, Nicolas Théry « *qui a longtemps travaillé à la CFDT* ».
- A l'été 2017, les délégués syndicaux CFDT (dont j'étais) de la section du Siège publient successivement les 3 tracts suivants :
 - En juillet : « Dossier Confédéral – les masques tombent » (annexe 3)
 - En août : « Dossier Confédéral – Pour une solution pragmatique » (annexe 4)
 - En septembre : « CMMC : Tentative de coup d'état avec demande de Ranchon » (annexe 5)

Ces tracts, bien qu'étant dans la lignée des précédents (annexe 1) valent, aux délégués syndicaux de la section Siège, une procédure de sanction de la part de la CFDT. Concomitamment, ces mêmes tracts nous apportent encouragements et remerciements de la part de nombreux salariés.

Tout le monde comprend que la CFDT est déjà noyauté depuis l'arrivée de Nicolas Théry à la succession de Michel Lucas...

- En octobre 2017, la sanction tombe. Malgré des soutiens toujours plus nombreux, dont celui de la secrétaire adjointe du CCE également secrétaire du CE du Siège (annexe 6) et des publications de filiales (annexe 7), la CFDT nous démandate, c'est-à-dire qu'elle nous enlève notre mission de représentant syndical (elle ne peut pas le faire avec nos mandats électifs), pour nous faire taire.
- Raté. En novembre 2017, avec quelques camarades, tous démissionnaires de la CFDT, nous créons le syndicat ASISA. Les autres étant alignés derrière le syndicat majoritaire, c'est notre unique solution pour continuer à faire du syndicalisme en toute indépendance (annexe 8).
- Aujourd'hui, ceux-là même qui nous ont sanctionnés nous accusent d'être le « syndicat du patron ». Sachant qu'ils soutiennent le président de la CNCM, nous pouvons les accuser à notre tour d'être le « syndicat du super patron » ! En cautionnant son adhérent M Théry, la CFDT a opéré un virage à 180° sur le dossier confédéral, au détriment de l'intérêt des salariés, en reniant ses anciens, son histoire, ses valeurs, en méprisant ses membres et tous les salariés qu'elle est censée défendre et représenter...

Pour le syndicat ASISA, toutes les autres organisations syndicales, en s'opposant au projet d'indépendance d'Arkéa, mènent une entreprise de sabotage, et la lettre aux administrateurs, à laquelle il est fait référence dans l'article de Laurent Mauduit, en témoigne. Par ailleurs aucun adhérent, d'aucun de ces syndicats, n'a été consulté. L'argument mis en avant étant que le sujet est trop complexe. Quelle bonne blague ! Pour des syndicalistes, rien ne devrait être au-dessus de la défense des emplois - l'enjeu primordial - surtout dans une entreprise dont les résultats sont excellents ! Tous les autres aspects du dossier, comme la perte de la marque, la rémunération des dirigeants ou l'unité de la « famille » mutualiste, etc. ne servent que de leurres.

Les syndicats n'ayant pas joué leur rôle, différents collectifs (Vent Debout d'abord puis d'autres comme JaimeCMArkéa et Avisdetempete.bzh plus récemment) se sont organisés et exprimés.

L'objectif principal de ces collectifs et du syndicat ASISA ne bouge pas d'un iota : il consiste à défendre la boîte, l'outil de travail, pour les emplois qui sont presque 10.000 dans le groupe désormais, dont des milliers rien que dans le Finistère Nord, plusieurs milliers à Brest ! Rendons-nous compte, des milliers pour une ville telle que Brest ! Voilà l'enjeu. Des milliers d'emplois, autant de collègues, de familles... et autant de bonnes raisons de militer, de revendiquer notre indépendance vis de la CNCM, sans relâche jusqu'à son obtention !

* toutes les filiales d'Arkéa (Fortunéo, Suravenir, Financo, etc.) ont une concurrente du côté CM11-CIC

Marie-Laure Quétier

Déléguée du Personnel et membre du CHSCT du Siège d'Arkéa
Secrétaire du syndicat ASISA <https://www.asisa.fr/>
Conseillère prud'homale au tribunal de Brest



MEDIAPART

12 MARS 2018 | PAR MARIE QUÉTIER | BLOG : LE BLOG DE MARIE QUÉTIER